FORMCJ002

JOUY

Département d'Eure et Loir
Canton de Chartres-1

Cadre réservé à l'administration

Date de réception de la demande : _____
Dossier complet : ☐ oui ☐ non
Date d'enregistrement du PACS : _____

DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UN PACS

Identité du premier partenaire :

Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame

Nom : _____
Prénoms : _____
Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Profession : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Situation matrimoniale :

☐ Célibataire ☐ Pacsé(e)
☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

Je certifie que les renseignements indiqués ci-dessus, dont mon lieu de domicile, sont exacts.
Fait à : _____ le : _____
Signature :

Identité du second partenaire :

Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame

Nom : _____
Prénoms : _____
Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Profession : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Situation matrimoniale :

☐ Célibataire ☐ Pacsé(e)
☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

Je certifie que les renseignements indiqués ci-dessus, dont mon lieu de domicile, sont exacts.
Fait à : _____ le : _____
Signature :

Informations complémentaires concernant les deux partenaires :

- Nombre d'enfant(s) en commun au moment de l'enregistrement du PACS : _____

Documents à fournir avec la demande de PACS : (au minimum 15 jours avant la date retenue)

Possibilité de nous transmettre vos documents par courriel à mairie@jouy28.com dans un premier temps, avant dépôt des pièces originales.

Le présent formulaire « Demande d'enregistrement d'un PACS » n° FORMCJ002, dûment complété et signé, et accompagné des pièces ci-après :

- La copie intégrale de l'acte de naissance de chaque partenaire datant de moins de 3 mois ;
- La copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport de chaque partenaire ;
- Le justificatif de domicile datant de moins de 3 mois ;
- La déclaration conjointe et attestations sur l'honneur de non-parenté, non alliance et résidence commune ; cerfa_15725-03.pdf ;
- La convention remplie et signée par les deux partenaires cerfa_15726-02.pdf ou rédigée par vos soins ;
- La copie du livret de famille en cas de divorce ou si l'un des partenaires est veuf(ve) ou l'acte de décès de l'ex-époux(se) ;
- Si vous êtes sous curatelle, la convention devra être signée par votre curateur et il faudra nous transmettre la décision judiciaire le désignant comme curateur ainsi que la copie de sa pièce d'identité ;
- Si vous êtes sous tutelle, la convention devra être signée par votre tuteur et il faudra nous transmettre la copie de sa pièce d'identité ainsi que l'autorisation du juge vous autorisant à vous pacser.